

ment pas les délais qui leur sont fixés pour la présentation de leur rapport. Parfois on dépasse deux ou trois fois les dates limites successives. Tout indique que ces retards tendent à devenir la règle plutôt que des exceptions.

• (1250)

Je pense qu'il faut également veiller à conserver le caractère démocratique des débats des comités parlementaires. Quiconque souhaite comparaître devant le comité devrait, comme l'a dit le député de Sarnia-Lambton, avoir la possibilité de se faire entendre. Si c'est cela que nous voulons faire, j'estime que le Sénat devrait constituer son propre comité. Celui-ci devrait se déplacer à travers le pays et, en s'intéressant davantage aux problèmes à long terme, entendre les opinions de tous ceux qui souhaitent comparaître avant de rédiger des recommandations à long terme, un peu comme on l'a fait dans le rapport du comité du Sénat sur la vieillesse ou l'utilisation des terres. Ce serait une façon de venir en aide au gouvernement.

Je pense que le consommateur canadien en a assez de se plaindre. Le comité entendra principalement les plaintes. Il se déplacera d'un bout à l'autre du pays et écoutera les doléances des gens sur la hausse du prix de tel et tel article. Ce que le consommateur veut, monsieur l'Orateur, c'est de l'action, non plus des rapports, des présentations et des discussions pour déterminer qui est le fautif. Que vous le vouliez ou non, l'administration du pays est fautive puisque les prix montent en flèche et qu'elle n'a pas pris les mesures nécessaires pour y remédier. Si le gouvernement n'est pas capable de prendre ces mesures, s'il n'a pas de plan précis, comme il devrait en avoir, afin de freiner la hausse de manière efficace, il doit s'effacer et laisser quelqu'un de capable prendre l'initiative. Je pense que mon parti le pourrait. Je pense que mon parti devrait pour le moment être au pouvoir, du moins de l'avis des électeurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Il est certain que si on donnait aux électeurs la possibilité de se prononcer pour le parti qu'ils préféreraient voir diriger les affaires nationales, ils indiqueraient le nom du parti que je soutiens. Permettez-moi de présenter une preuve à l'appui de mes dires. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) a dit le 18 janvier, comme le fait mention le *hansard* à la page 431:

En termes statistiques, l'augmentation des prix des denrées alimentaires entre décembre 1971 et décembre 1972 a été de 8.6 p. 100. Pendant la même période, l'augmentation de tous les autres produits dont fait état l'indice des prix à la consommation a été de 3.8 p. 100.

Je ne conteste nullement ce que dit le ministre. S'il le dit, je suis sûr qu'il a raison. Le même jour, comme le mentionne le *Globe and Mail*, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a prononcé à Halifax un discours à l'intention des représentants de l'industrie laitière du Canada. Selon le rapport qu'en fait ce quotidien:

M. Whelan est d'avis qu'il faut conditionner le public afin que celui-ci s'attende à payer un prix plus réaliste pour les denrées alimentaires. A l'heure actuelle, le salarié canadien moyen dépense, toutes proportions gardées, une partie moins importante de ses revenus pour les denrées alimentaires qu'il ne le faisait il y a dix ans... Si le prix des denrées alimentaires avait augmenté dans la même mesure que le reste des produits figurant à l'indice des prix à la consommation, on paierait maintenant le bœuf sur pied aux éleveurs 70 cents la livre, et non pas 40 cents.

Le ministre aurait dit alors:

Je pense que nous devrions dire aux consommateurs que nous avons fait du bon travail et qu'ils en bénéficient.

Denrées alimentaires—Comité

C'est soit l'un soit l'autre, monsieur l'Orateur, mais ça ne peut pas être les deux. Ou bien les prix à la consommation croissent plus vite que les autres prix, comme le ministre de la Consommation et des Corporations le suggère, ou bien ce n'est pas le cas, comme le ministre de l'Agriculture le prétend. Le rapport se poursuit:

M. Whelan a déclaré que personne ne semble se plaindre de l'augmentation du prix de la bière, des fourrures, des motoneiges et autres articles de luxe. Personne ne sort de ses gonds. Mais si on ajoute quelques cents au prix de la nourriture, alors chacun s'en émeut.

Je ne sais pas ce qu'en pense le ministre de l'Agriculture, mais je ne m'inquiète pas particulièrement des gens qui achètent des motoneiges, des fourrures et autres articles de luxe. Peut-être ont-ils de bonnes raisons de ne pas s'émouvoir. Mais la grande majorité des gens dans ce pays s'émouvent de l'accroissement du prix de l'alimentation car ils n'ont pas d'argent pour s'en procurer. Avant l'élection du 30 octobre, nous avons subi quatre ans et demi de l'actuelle administration. Qu'en avons-nous retiré? Aucun bénéfice pour les gens dont les revenus sont fixes; ils n'ont reçu aucune compensation pour les augmentations du coût de la vie. C'est la raison pour laquelle ils s'émouvent de l'augmentation du prix de l'alimentation et des articles de consommation. Ils n'ont pas d'argent pour acheter ces articles. Avec le peu de dollars qu'il leur reste ils ne peuvent acheter suffisamment d'alimentation aujourd'hui pour subvenir aux besoins de leurs familles. Il nous faut faire quelque chose à ce sujet.

Il y a plusieurs façons d'y parvenir: tout d'abord, en augmentant les différentes pensions fédérales, et en donnant ainsi à certaines personnes suffisamment de revenus pour faire face à l'augmentation du coût de la vie; deuxièmement, en indexant ces pensions au coût de la vie; et troisièmement, en contrôlant les augmentations qui sont imposées partout à l'heure actuelle au Canada. Puis-je signaler qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, j'exposais quelques généralités sur la nature du comité qu'on propose de former et sur son champ d'activité. Je reviens encore aux remarques du député de Sarnia-Lambton au sujet des rapports comparatifs sur les prix des aliments qui sont parfois utiles au consommateur. En effet, il est parfois intéressant pour l'acheteur de connaître les différents prix d'un même article qu'il trouve dans les rayons des divers supermarchés. Mais, ces renseignements ne l'aident guère si le prix de l'article en question est majoré de 10 ou 20 p. 100 dans tous les supermarchés durant la même semaine. C'est un fait que j'ai constaté moi-même.

Je veux signaler notamment le cas de deux articles que j'ai achetés dans une épicerie à peu de jours d'intervalle. On en avait considérablement majoré le prix. L'un était un produit d'alimentation. Je l'ai payé une première fois 77c. et deux ou trois semaines plus tard, 98c. Il y a de quoi